

DOSSIER

COP 21

Pas sans *les citoyens*



Dossier réalisé par Monique Daune, Elizabeth Labaye, Bernard Boisseau, Hervé Moreau, Daniel Rallet, coordonné par Thierry Pétraut

La COP 21 est maintenue malgré les odieux attentats perpétrés à Paris le 13 novembre. Pas question de céder devant Daech en annulant une conférence essentielle pour l'avenir de la planète. Mais les manifestations sur la voie publique ont été interdites.

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueillera et présidera à Paris (Le Bourget) la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP 21).

L'échéance est cruciale car, incapables de trouver un terrain d'entente à Copenhague en 2009, les 195 pays représentés avaient repoussé à 2015 la signature d'un accord global. Le défi à relever est de taille car il s'agit d'aboutir enfin à un accord international qui s'applique à tous les pays avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique mondial en deçà de 2 °C.

Tout le monde reconnaît qu'il y a urgence à agir pour éviter le chaos climatique mais rien d'ambitieux ne se fera si les citoyens ne s'engagent pas pour que les décisions soient prises à la hauteur des enjeux.

Les manifestations citoyennes ayant été interdites sur la voie publique, la COP 21 risque de se réduire à un grand spectacle diplomatique où nombre de dirigeants, soumis aux lobbys des intérêts privés qui contribuent au dérèglement climatique, prendront une fois de plus des engagements trop frileux.

Il appartient donc aux forces sociales de tous les pays de se mobiliser pour mettre en avant des revendications ambitieuses en faveur d'une transition juste pour les populations et les travailleurs.

C'est le sens des initiatives auxquelles le SNES et la FSU vous appellent à participer dans le cadre de la Coalition Climat 21.



Réchauffement climatique

Agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard

Fonte des glaciers, montée des eaux côtières, inondations, cyclones, sécheresses..., il n'y a plus grand monde aujourd'hui pour nier le réchauffement climatique tant les effets sont de plus en plus visibles dans de nombreuses régions du monde.

Ces manifestations menacent des millions de personnes sur la planète, en premier lieu les populations les plus pauvres.

Dans son cinquième et dernier rapport, le GIEC⁽¹⁾ souligne le rôle essentiel que jouent les activités humaines dans le réchauffement climatique. Il prévient qu'en l'absence de mesures urgentes et ambitieuses, la température augmentera en moyenne de 3,7 à 4,8 °C d'ici la fin du siècle. Cela impliquerait notamment une augmentation de 0,5 à 1 mètre du niveau des océans d'ici 2100, l'inondation complète de nombre de villes côtières dans les zones les plus vulnérables, une augmentation de 80 % de la fréquence des cyclones tropicaux.

Mais les dérèglements que produit le réchauffement en cours ne menacent pas seulement nos lointains descendants. Les émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la température mondiale de 0,8 °C depuis 1880 ont déjà des conséquences dramatiques dans le monde entier sur les femmes et les hommes, notamment les plus démunis : développement des maladies chroniques en lien avec la pollution, insécurité alimentaire qui contraint des millions de personnes à migrer pour survivre, conflits et guerres pour le contrôle des ressources naturelles essentielles comme l'eau et l'énergie, destructions d'emplois dans les régions touchées par les catastrophes climatiques...

Les enjeux de la COP 21

Si rien n'est fait, l'humanité devra faire face à des conséquences beaucoup plus importantes qui détruiront davantage de communautés, d'emplois et qui continueront de fragiliser les écosystèmes.

Depuis 2010, la communauté internationale s'est accordée sur la nécessité de limiter la hausse moyenne de température à 2 °C par rapport à la période préindustrielle : un plafond pourtant déjà remis en cause par nombre d'experts car il entraînerait malgré tout des dommages irréversibles pour les écosystèmes et les sociétés.



© Gilles Coutreau / Flickr.fr

Les engagements connus conduiraient de fait à un réchauffement de plus de 3 °C

Il y a donc urgence à ce que les États s'engagent à traduire concrètement l'objectif de rester sous la barre des 2 °C sous la forme d'une trajectoire à long terme. Or, respecter cet objectif suppose d'aboutir à zéro émission nette de carbone d'ici la fin du 21^e siècle et de diviser au moins par deux les émissions d'ici 2050.

De tels choix supposent de ne plus utiliser à l'horizon 2050 les ressources fossiles encore disponibles et de ne pas rechercher de nouvelles sources d'énergie carbonée. Mais le texte soumis à la COP 21 n'en fait aucune mention.

Le texte qui sera adopté repose par ailleurs sur la somme des contributions volontaires des États. Or, les engagements connus conduiraient de fait à un réchauffement de plus de 3 °C. Il s'agit en outre de simples déclarations des États qui n'ont aucun caractère contraignant en l'absence de tout système

de vérification et de sanction. Quant au principe d'une révision périodique plus ambitieuse des engagements de chacun, il n'est absolument pas acquis, compte tenu des réticences des pays émergents.

La question de la réalité de l'aide financière mobilisée par les pays développés pour permettre aux pays les moins avancés de s'adapter au changement climatique sera un autre des enjeux de la COP 21.

Enfin, la transition écologique suppose d'en finir avec le mode de développement actuel qui conduit à une impasse pour l'humanité. Mais il ne peut y avoir de transition acceptable que si elle est socialement juste, si elle permet la satisfaction des besoins essentiels de tous via une meilleure répartition des richesses. Or, il y a peu de chances que les négociateurs se préoccupent de cet aspect fondamental. C'est à la société civile et au mouvement syndical de peser dans le sens du progrès humain pour tous. ■

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Créé en 1988, ce groupe synthétise les travaux de milliers de chercheurs qui analysent les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques.

Chiffres

1992

La Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique voit le jour à Rio, lors du Sommet de la Terre dédié au développement durable.

200 millions

Ce sera le nombre de personnes obligées de se déplacer en 2050 en raison du changement climatique (estimation de l'Organisation internationale pour les migrations, agence intergouvernementale basée à Genève)

Agenda 21

Programme d'actions économiques, écologiques et sociales afin de permettre un développement durable de la planète. Il a été adopté par 173 pays lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, sous l'égide de l'ONU.

+ 2 °C

C'est l'élévation moyenne maximale de la température visée par la communauté internationale.

Payeurs... pollueurs

Les lobbys ont investi la COP 21

Le poids des lobbys industriels et financiers est quasi institutionnalisé dans le cadre de la préparation de la COP 21.

Sponsors officiels de la conférence sur le climat, plusieurs entreprises industrielles et établissements financiers poursuivent leur lobbying jusque dans les couloirs de la négociation. TOTAL avec d'autres multinationales prétend s'engager pour le climat dans le dispositif « Agenda des solutions ». Aucun critère n'existe pour écarter des pollueurs notoires de ce dispositif qui vise à mettre en valeur les initiatives portées par des entreprises, collectivités, organisations internationales. Qui peut croire que des entreprises qui vivent (grassement) de l'exploitation d'énergies fossiles ont un quelconque intérêt à suivre la recommandation du GIEC de laisser 80 % des ressources fossiles connues dans le sous-sol ?

Priorité aux énergies fossiles

Marraine de la COP 21, la BNP est, selon une étude récente d'Oxfam et les Amis de la



© Olivier Teytaud

Terre, à la cinquième place des banques mondiales les plus engagées dans le financement des énergies fossiles. Pour un euro versé aux énergies renouvelables par les banques françaises, sept euros sont consacrés aux fossiles. Dans les accords de libéralisation des échanges, les normes environnementales comme les droits sociaux sont subordonnées

Les normes environnementales subordonnées aux profits des multinationales

au principe de la concurrence et aux profits des multinationales. L'Ontario a dû abandonner un programme de développement des énergies renouvelables qui garantissait un prix préférentiel du KWh d'électricité aux entreprises utilisant de la main-d'œuvre locale.

Le mandat de négociations que les pays membres de l'UE ont confié à la Commission européenne dans le cadre du Tafta (traité transatlantique) a omis le respect des exigences climatiques ! Négocier en même temps le Tafta, le Ceta (avec le Canada) d'un côté et un accord de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'autre est un non-sens. ■

Les mobilisations citoyennes

Il ne peut pas y avoir de véritable transition écologique sans la mobilisation de la société civile.

Construire un mouvement fort et durable pour la justice climatique est l'objectif de la Coalition Climat 21 qui regroupe plus de 130 organisations de la société civile : des syndicats (dont la FSU), des associations de solidarité internationale, des organisations confessionnelles, des ONG de défense des droits humains, de l'environnement ou encore des mouvements sociaux. Quatre temps forts étaient programmés depuis longue date en amont et aval de la COP 21.

Mais certaines initiatives sont susceptibles d'être modifiées suite à la déclaration de l'état d'urgence (voir <http://coalitionclimat21.org> pour plus d'informations).

► La Marche mondiale pour le climat qui devait avoir lieu à Paris le 29 novembre est interdite. Tout comme celles prévues dans les autres villes de France.

Sont maintenues, les 28 et 29 novembre, les marches dans les autres pays.

► Le Sommet citoyen pour le climat est

maintenu à Montreuil (week-end des 5 et 6 décembre). La FSU y organise un débat sur « Climat, emploi, formation ». Nombreux autres débats au Climat Forum. Solutions citoyennes présentées au Village mondial des alternatives.

► La Zone d'Action pour le Climat (ZAC) est maintenue du 7 au 11 décembre au 104, rue d'Aubervilliers, à Paris.

AG quotidiennes, media center, accueil du public (notamment scolaire en journée), rencontres avec des communautés en lutte..., le « Cent-Quatre » sera ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'informer et

prendre part aux actions citoyennes qui auront lieu cette semaine-là.

► Les initiatives du 12 décembre prévues au lendemain de la clôture de la conférence des Nations unies sont fortement compromises à Paris. ■

De nombreuses manifestations ont malheureusement été interdites après le déclenchement de l'état d'urgence



© www.attac.fr

100 millions

la Banque mondiale alerte dans un nouveau rapport sur les conséquences du changement climatique sur les plus vulnérables. Si rien n'est fait, 100 millions de personnes risquent de tomber sous le seuil de pauvreté à l'horizon 2030.

29 novembre

Manifestations dans toutes les grandes villes du monde pour interpeller les dirigeants à la veille de la COP 21. Celle de Paris a été annulée.

5,2 %

En 1997, avec le protocole de Kyoto, les pays développés s'engagent à réduire, dans la période 2008-2012, leurs émissions moyennes de 5,2 % par rapport à 1990. Les États-Unis, la Chine et la Russie ne ratifient pas l'accord.

100 Mds \$

La COP 21 doit permettre de finaliser la mise en place d'un fonds international destiné à aider les pays les plus pauvres à s'adapter au changement climatique. Ce fonds vert doit permettre de mobiliser 100 milliards de dollars par an dès 2020.



Soyons prêts à changer

Une transition écologique

Pour limiter le réchauffement climatique, il faut modifier les modes de vie, de production et de consommation. C'est possible et indispensable. La réduction des inégalités économiques est par ailleurs un élément moteur essentiel de cette nécessaire transition. La transition écologique

Faire le choix des énergies renouvelables

La lutte contre la pollution et contre les émissions de gaz à effet de serre rend urgente l'adoption de mesures politiques permettant de substituer les énergies renouvelables aux combustibles fossiles dont la production représente encore aujourd'hui 80 % de la consommation d'énergie au niveau mondial car cette situation n'est pas tenable. Qu'ils soient développés, en voie de développement ou émergents, tous les pays sont concernés par la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et doivent viser une économie zéro carbone d'ici la fin du siècle.

Les pays développés ont une responsabilité particulière. De nombreux experts estiment que ces derniers doivent diviser par cinq ou six leurs émissions. Cela suppose à la fois de laisser dans les sous-sols les ressources fossiles connues et de ne pas investir dans la recherche de nouveaux gisements d'énergie

carbonée dont les conditions d'exploitation sont de plus en plus nocives pour l'environnement et la santé (gaz de schiste, forage en haute mer...).

Le coût des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien terrestre ou offshore, géothermie...) n'est plus un obstacle aujourd'hui : si les investissements initiaux ont pu être très élevés, le coût d'exploitation est de plus en plus faible puisque les sources d'énergie (vent, soleil, courants...) sont par définition gratuites et inépuisables.

Cette transition énergétique suppose aussi de réduire la part du nucléaire dont le coût de production au kWh est le double de celui de l'éolien terrestre et reste supérieur de 33 % à celui du solaire.

Elle doit enfin être associée à la lutte contre les déperditions d'énergie et à une plus grande sobriété énergétique dans le domaine du logement et des transports. ▶



© Olivier Teytaud

Des logements plus sobres

43,2 % de l'énergie passe dans l'usage des habitations et des bâtiments d'activités tertiaires (bureaux, magasins, boutiques...). Dans ce secteur, et notamment du côté de l'habitat, les marges de progrès sont immenses. Cela passe par le soutien à la construction de logements économes et par un véritable plan de financement d'isolation et de rénovation dans l'ancien.

Il est ainsi possible de réduire les émissions de GES de ce secteur de 50 % d'ici 2030 en rénovant jusqu'à 700 000 logements par an, contre seulement 260 000 actuellement.

La crise du logement étant par ailleurs patente, il faut également des mesures concrètes pour permettre l'utilisation des logements et bureaux actuellement inoccupés. La politique du logement doit permettre la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie des moins fortunés, notamment ceux qui sont dans une précarité énergétique. Les progrès à faire en matière de sobriété énergétique concernent enfin aussi les biens d'équipements des logements et l'éclairage. ▶



© Olivier Teytaud

Pour une transition écologique de l'agriculture

L'agriculture est victime des effets du changement climatique, vu la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes. Mais elle est aussi responsable de 18 % des émissions de GES, notamment par l'utilisation de fertilisants d'origine industrielle. Pour sortir d'un productivisme qui appauvrit les sols, fait disparaître des surfaces boisées indispensables au climat et provoque des dégâts sanitaires et sociaux, il

convient d'emprunter simultanément plusieurs voies : se tourner beaucoup plus vers une agriculture respectueuse de l'environnement en promouvant l'agroécologie et une agriculture familiale, en développant l'agriculture biologique, lutter contre les gaspillages alimentaires, valoriser les circuits courts de production/distribution qui limitent les transports polluants et sauvegardent les emplois... ▶



© Olivier Teytaud

er nos modes de vie

gique socialement juste

nsable ! Mais cette transition écologique doit être socialement juste et réduire les inégalités qui ont déjà atteint un niveau inadmissible. ue doit être l'occasion d'améliorer les conditions de vie et de travail des individus dans le cadre de la construction d'une société plus juste.

Des transports moins polluants

Les transports émettent plus du quart des gaz à effet de serre, dont deux tiers causés par le transport routier. Il n'est pas possible de limiter l'extraction des ressources fossiles sans une profonde évolution des comportements et des choix dans ce domaine.

Il faut favoriser dans un même élan les moyens de transport n'utilisant pas d'énergie carbonée, les transports collectifs et la gestion collective des transports individuels (vélos ou voitures électriques mis à disposition des individus quand ils en ont besoin, aires de stationnement de covoiturage...). Pour favoriser les transports collectifs, il faut les rendre plus confortables, plus faciles d'utilisation et plus abordables. La libéralisation du transport par autocar (loi Macron), malgré l'apparence d'une réponse à des nécessités économiques, instaure une fracture sociale supplémentaire (transport moins cher mais temps beaucoup plus long) et n'emprunte pas la voie du recul des énergies carbonées...



Le récent scandale Volkswagen montre qu'il n'y a rien à attendre des dirigeants des grandes firmes. Comme par hasard, les industriels européens demandaient, dans le cadre de la négociation commerciale transatlantique (TAFTA, CETA...) que les normes antipollution deviennent facultatives aux États-Unis. La politique du transport doit enfin s'inscrire dans une tout autre politique de la ville qui permette de réduire les déplacements contraints quotidiens des personnes de leur domicile à leur lieu de travail et inversement (migrations pendulaires), en facilitant une implantation des emplois et des logements de manière plus harmonieuse sur l'ensemble des territoires et un accès aux services (commerciaux et publics).

Il s'agit aussi, au niveau global, de cesser de favoriser les transports polluants de marchandises au long cours avec des accords de libre-échange qui par ailleurs détruisent des emplois. ▀



Transition écologique : un gisement d'emplois

Il y aura nécessairement des destructions d'emplois dans les industries obsolètes ou incompatibles avec le développement durable et les salarié-es concerné-es doivent être assuré-es de retrouver un emploi de qualité et convenablement rémunéré dans un secteur qui a de l'avenir.

Dans tous les secteurs cités précédemment, les investissements à réaliser supposent des créations massives d'emplois : dans la recherche et l'innovation, pour développer des procédés de production d'énergies renouvelables et des biens d'équipements et de consommation économes ; dans

le bâtiment, pour construire, rénover et isoler ; dans l'industrie, en relocalisant certaines productions et pour développer et entretenir des réseaux de transports ferrés...

Les conséquences sur l'emploi de la transition écologique doivent donc être anticipées, en formation initiale mais aussi en formation continue, pour permettre des reconversions sécurisées.

Le mouvement syndical a une responsabilité importante pour que l'évolution de l'emploi et des qualifications se fasse au profit de tous les salariés. ▀

Une transition bénéfique pour la santé de tous

La pollution est responsable d'une partie importante de la morbidité, du développement des maladies chroniques, de l'accroissement des pathologies pulmonaires et des allergies.

Des études récentes montrent par exemple que les quantités de pollen de certaines plantes allergisantes pourraient être multipliées par quatre d'ici 2050 en Europe.

Nombre de situations de travail ont également des effets délétères sur la santé des

salariés ou des travailleurs en général (développement des pathologies cancéreuses, des maladies neurologiques et des troubles de la reproduction chez les personnes exposées professionnellement à l'utilisation des pesticides, par exemple).

La transition vers une économie basse carbone est donc, aussi, l'occasion d'améliorer la santé des populations dans tous les pays, ce qui aurait à terme un effet bénéfique sur les budgets publics. ▀





Entretien



« Sans les citoyens rien n'avancera »

Juliette Rousseau, est la porte-parole de Coalition Climat 21 qui réunit plus d'une centaine d'organisations autour de la lutte climatique. Impulser un mouvement de justice climatique pour peser sur les décisions politiques, telle est la raison d'être de ce mouvement. Et pas seulement à l'occasion de la COP 21.

L'US Mag : Quels sont les enjeux des mobilisations citoyennes sur la question du climat ?

Les gouvernements ont jusqu'à présent échoué à s'entendre sur un accord qui soit à la hauteur des défis de la crise climatique. De nombreuses organisations ont donc décidé de se réunir pour lancer une dynamique forte de mobilisations à l'occasion de la COP 21 à Paris. Face à l'inertie des décideurs, elles ont fait le choix de s'organiser pour amplifier le mouvement pour la justice climatique, pour que ce mouvement ne soit pas celui d'un seul Sommet mais bien celui par lequel le changement nécessaire s'imposera durablement pour sortir la planète du chaos climatique.

L'US Mag : Vous êtes porte-parole de la Coalition Climat 21. Comment se construisent les convergences avec des partenaires aussi divers ?

Cette coalition regroupe plus de 130 organisations et mouvements : des syndicats, des ONG environnementalistes et de solidarité internationale, des mouvements sociaux, féministes, des groupes de foi ou de jeunesse.

Chaque organisation a sa propre histoire et ses propres revendications. Les 130 organisations de la Coalition ne sont pas d'accord sur tout, mais elles sont rassemblées autour d'une conviction forte : la certitude que la crise climatique nous concerne toutes et tous, qu'elle affecte déjà les plus démunis d'entre nous et qu'elle menace ce que nous avons de plus cher : notre environnement, nos vies et les saisons qui les rythment. Comme l'indique l'un des slogans de notre Coalition « Si on ne fait rien, personne ne le fera à notre place ».

L'US Mag : En raison des tragiques attentats du 13 novembre dernier, la Marche mondiale pour le climat du 29 novembre et les mobilisations prévues le 12 décembre sont interdites à Paris. Que reste-t-il des mobilisations citoyennes ?

Nous avons évidemment conscience de la gravité de la situation après ces odieux attentats. Mais nous avons regretté qu'aucune alternative n'ait été trouvée pour permettre à nos mobilisations d'être maintenues. Le deuil national, les questions de sécurité ne doivent pas empêcher les discussions sur le climat. Et nous

sommes plus que jamais déterminés à faire entendre nos voix sur les questions de justice climatique. Car réduire la conférence aux négociations officielles serait une défaite pour le débat démocratique. Nous le disons très clairement : il ne peut pas y avoir de COP 21 sans mobilisation de la société civile. Le monde que nous avons toujours défendu est celui de la lutte contre les dérèglements climatiques, mais aussi celui de la paix, de la justice, de la lutte contre les inégalités.

Dès l'annonce des interdictions des deux temps forts à Paris, la Coalition s'est réunie pour trouver les moyens de mobiliser et de rassembler malgré tout les citoyens dans la capitale. Cela nous a demandé de gros efforts de créativité pour trouver des formes alternatives de mobilisation citoyenne le 29 novembre et le 12 décembre à Paris, pour montrer que la COP 21 ne se fera pas uniquement avec les négociateurs.

Pour autant, tout ne se joue pas à Paris. Des millions de personnes marcheront pour la justice climatique lors du week-end des 28 et 29 novembre dans les grandes villes de France et du monde : 2 173 événements se préparent dans plus de 150 pays, 57 marches sont prévues dans le monde entier et plusieurs dizaines de marches auront lieu dans les régions de France.

Le Sommet citoyen pour le climat qui se tiendra les 5 et 6 décembre à Montreuil (en Seine-Saint-Denis) ainsi que la Zone d'Action pour le Climat, qui se déroulera du 7 au 11 décembre au Cent-Quatre à Paris ont par ailleurs été maintenus. Ce sera là deux grandes occasions de démontrer que nous

portons les solutions et les alternatives au dérèglement climatique et que la société civile est déterminée à lutter contre la crise climatique.

Enfin, la COP 21 n'est pas une fin en soi : les citoyennes et citoyens du monde entier sont déterminés à construire un mouvement qui ne fera que se renforcer à l'issue de du sommet de Paris et au-delà. ■



Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Éduquer pour modifier les comportements

La COP 21 est l'occasion de réaffirmer l'importance du rôle des systèmes éducatifs dans la transition vers des sociétés durables.

En apportant les connaissances nécessaires, l'éducation à l'environnement et au développement durable contribue à l'appropriation des enjeux liés au dérèglement climatique et à la construction d'une implication de chacun et de tous.

Au-delà de l'école, premier maillon, l'EEDD concerne tous les âges et tous les lieux de travail. Fonctionnaires et salariés du privé, patrons et représentants de l'État doivent être formés à l'EEDD et s'engager à concrétiser des pratiques écocitoyennes. La conférence environnementale de 2013 avait consacré la place de l'EEDD dans la lutte contre le réchauffement climatique en y consacrant une table ronde spécifique. Un avis du CESE récent a encore amplifié la prise de conscience autour de l'EEDD.

Ne pas en rester aux injonctions

Dans le système éducatif, l'EEDD fait depuis longtemps partie des programmes, mais avec des limites. Difficulté à poser des questions parfois « socialement vives », importance de faire débattre ce qui suppose du temps, risque d'en rester à des injonctions comportementalistes ou au contraire à des problématiques abstraites, manque de temps ou de moyens pour mettre en place des projets autour de l'EEDD. Tous les enseignants ne sont pas mobilisés de la même manière sur ces enjeux. Néanmoins, l'enquête sur l'EEDD réalisée par la MGEN auprès de parents et d'enseignants (avec Opinion way) montre que 76 % des profs considèrent que l'EEDD donne du sens à leur métier. Des établissements travaillent à la formation d'éco-délégués ; d'autres participent à des projets en lien avec les Régions ou des associations

partenaires. Mais ils estiment avoir besoin de ressources, notamment en terme de formation.

L'occasion de débattre

Le ministère a décidé en 2015 de renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable. Chaque école ou établissement doit s'inscrire dans une démarche de développement durable et l'intégrer d'ici 2020

dans son projet. Des débats sont organisés dans les lycées sur les enjeux de la COP 21. Un « *thematic day* » est consacré à l'éducation pendant la COP 21 le 4 décembre.

Conscient de l'enjeu éducatif, le SNES-FSU participe avec de nombreuses associations environnementales aux travaux du collectif français (CFEEDD) qui sera très présent dans les débats et les manifestations autour de la Conférence. ■

Financements

L'aide aux pays du Sud reste insuffisante

Les pays du Sud subissent d'ores et déjà les effets les plus marqués (événements climatiques extrêmes, sécheresse, montée du niveau de la mer) d'un réchauffement qui est d'abord le fruit du développement et de l'expansion économique des pays du Nord.

Forts de ce constat, les pays du Sud ont, en 2009 à Copenhague, obtenu des pays développés un engagement sur un objectif d'aide au financement de leurs politiques climatiques d'un montant de 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020. Un rapport de l'OCDE montre que les sommes mobilisées n'atteignaient que 64 milliards de dollars en 2014.

La clé du succès

Convaincre les pays du Sud que l'engagement pour 2020 sera bien tenu et qu'ils pourront réellement mettre en œuvre les politiques climatiques ambitieuses, auxquelles ils se sont engagés, sera sans aucun doute l'une des clés du succès du sommet de Paris.

Parmi les points qui suscitent les débats les plus vifs :

- les pays du Nord restent évasifs sur les dispositions précises à venir pour atteindre les 100 milliards de dollars en 2020 ;
- certains pays du Nord seraient tentés de financer l'aide apportée pour le climat par redéploiement de l'aide apportée au développement (« *greenwashing* ») ;
- les investissements se portent beaucoup plus sur les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (75 % du total), faciles à mettre en œuvre, que sur les mesures d'adaptation aux effets du dérèglement climatique (17 %) dont sont tout particulièrement victimes les pays vulnérables d'Asie et d'Afrique ;
- l'aide prise en compte peut être fournie soit



© DFATD | WAECD / Flickr.fr

Pour pouvoir répondre à ces enjeux, il faut disposer d'une force de frappe financière

par des organismes publics soit par des organismes privés, sous forme de dons ou de prêts. Les pays du Sud contestent la prise en compte du privé qui repose sur un effet de « levier » du public sur le privé, très aléatoire et qui sert d'argument aux pays développés pour réduire la place des financements publics. En 2014, la part des financements publics (bilatéraux ou multilatéraux) s'établit à 71 %, contre 26 % pour le privé.

Laurent Fabius a parlé d'« avancées » à l'issue de la pré-COP 21 du 8 novembre, l'idée que cette enveloppe de 100 milliards soit un plancher « *semble acceptée* », ce qui signifierait qu'elle pourrait augmenter après 2020. Pas sûr que les pays du Sud aient été convaincus... ■



© Gilles Couleau / Flickr.fr

Des débats sont organisés dans les établissements sur les enjeux de la COP 21